

**Compte rendu synthétique de la séance du
Conseil municipal du 10 avril 2017.**

**Le compte rendu exhaustif sera disponible sur le site
www.leconquet.fr**

La séance était présidée par le Maire, Xavier JEAN.

Étaient présents : tous les membres en exercice, sauf : O. ANDRE, pvr à R. COGUIEC, B. DREYFUS, pvr à A. HUELVAN, C. LE GUEN.

A. HUELVAN et M. QUELLEC sont désignés en tant que secrétaires de séance.

Le compte rendu de la séance du 7 mars 2017 est adopté sans observation, à l'unanimité.

L'ensemble des questions a été examiné lors d'une séance de la commission finances ouverte à tous les élus intéressés. Cette séance s'est tenue le 30 mars 2017.

Les questions financières sont présentées par l'adjointe aux finances, Françoise BIDAN.

Vote des taux d'imposition 2017. Le Conseil Municipal doit fixer, préalablement à l'adoption du budget, les taux d'imposition communaux. La Commission Finances a estimé qu'il était opportun de maintenir les taux en vigueur. Le Maire propose donc à l'assemblée délibérante de conserver les taux suivants :

Taxe d'Habitation	17.79 %
Taxe Foncière propriété bâtie	23.96 %
Taxe Foncière propriété non bâtie	48.10 %

Budget primitif 2017 de la commune. Le budget primitif a été établi dans le contexte de la baisse des dotations de l'Etat et des tensions sur les ressources des collectivités. Il se veut prudent, raisonné, réaliste et exigeant. Il vise à conjuguer rigueur et qualité du service public. Les 3 objectifs ayant guidé les choix de la municipalité restent affirmés :

- Poursuivre le désendettement de la commune sans augmenter les taux d'imposition

- Entretien et améliorer le cadre de vie des Conquétois : sans avoir recours à l'emprunt, en maintenant les bâtiments et le patrimoine en état, en poursuivant la rénovation de la voirie

- Maintenir, malgré les tensions sur les finances publiques (30 000 € de dotations de l'Etat en moins cette année), la qualité du service public offert aux Conquétois : en poursuivant les efforts consacrés au pôle enfance – jeunesse, en respectant les objectifs de l'agenda 21.

Les différents chapitres de la section de fonctionnement prévoient, dans une logique de maîtrise des dépenses et de grande vigilance, une poursuite des politiques menées depuis le début du mandat.

Ces dépenses sont listées dans la balance de fonctionnement présentée aux élus. On note ainsi, par exemple: les adhésions renouvelées aux différentes associations dont la commune est membre, l'accompagnement par Energence, le maintien « raisonné » des adhésions aux associations d'élus (maintien de l'adhésion à l'AMF mais désengagement de l'ANEL), la poursuite des politiques de promotion touristique communale par les labels (stations vertes, pavillon bleu...), la prise en compte des fêtes et animations estivales, ainsi que du traitement du responsable animations, mis à disposition par la CCPI, la priorité donnée à la politique enfance jeunesse, le contrat d'association avec l'école Saint-Joseph (867 € de dépenses par élèves x 114 élèves = 98 838 €), les conventions avec les écoles bilingue de Plougonvelin et Diwan à Saint-Renan, le financement à 100 % des sorties piscine et de la voile scolaire pour les écoliers de Jean-Monnet et Saint-Joseph, la prise en charge de l'aide au transport scolaire, les sorties et mini-camps ALSH et Oxyjeunes...

L'affectation des charges à caractère général (chapitre 11) fait l'objet d'une rigueur particulière: il est demandé aux services de garantir la poursuite d'une action de qualité malgré des ressources contraintes, en intégrant les principes de l'agenda21 (achat local, durable...)

En section d'investissement les principales dépenses nouvelles sont consacrées à la rénovation de la voirie (avec notamment la première tranche des travaux de mise en valeur des quartiers de l'entrée de ville « sud », de la Pointe des Renards, de Portez et de la pointe Sainte-Barbe), à la poursuite des travaux de conservation de l'église et à la réouverture de la salle polyvalente de la Pointe des Renards...

La **section de fonctionnement** s'équilibre à la somme de **2 708 745 €**, dont un virement à la section d'investissement de 656 371 € (cf. graphique).

La **section d'investissement s'équilibre à 1 885 798 €**, dont 437 523 € de reports de dépenses, 269 996 € de remboursement du capital de la dette et un déficit reporté de 212 199 €. Les dépenses nouvelles s'élèvent à 963 520 € (cf. graphique).

Unanimité pour adopter le budget, et mandater le maire pour le mettre en œuvre, solliciter l'ensemble des subventions, approuver l'autorisation de programme liée à l'aménagement du quartier de la Pointe des Renards et de Portez...

Création et adoption du budget primitif « lotissement jeunes ménages ». Françoise BIDAN et Jean-Michel KEREBEL rappellent que l'accueil des jeunes ménages, nécessaire pour retrouver une mixité sociale et générationnelle, est un des enjeux essentiels de l'Agenda21 de la commune. La publication récente de la carte scolaire qui prévoit la fermeture de la cinquième classe de l'école Jean-Monnet confirme que la municipalité doit tout mettre en œuvre pour enrayer le phénomène de vieillissement qui concerne la plupart des communes littorales résidentielles.

Cela justifie pleinement, s'il en était besoin, la décision de préempter les parcelles de la rue Joseph Taniou pour y accueillir de jeunes familles. Le groupe d'étude « lotissement jeunes ménages » poursuit ses travaux et, avec l'aide de l'équipe de maîtrise d'œuvre, finalise la définition du programme sur lequel les élus réfléchissent depuis près d'un an. Le permis d'aménager pourra être déposé dans les prochains mois et la commercialisation des 8 lots mise en œuvre dès la fin de l'été. La Trésorerie de Saint-Renan a invité la commune, afin de pouvoir ensuite mettre en œuvre les travaux, à adopter sans attendre un budget spécifique pour cette opération, qui permettra d'identifier spécifiquement les efforts consacrés à ce programme. Ce budget, élaboré par les services de la Trésorerie, est prévisionnel et pourra évoluer par décisions budgétaires modificatives. Il s'équilibre à 430 000 €. Cette question a fait l'objet d'échanges, permettant de faire le point sur l'avancée des travaux et de préciser la suite de la procédure de création du lotissement « jeunes ménages » :

- le permis d'aménager prendra en compte des principes d'implantation des maisons qui garantira à chaque acquéreur une réelle intimité et une vraie qualité de vie sur sa parcelle,

- les architectes travaillent avec les constructeurs de pavillons sélectionnés pour proposer des modèles de maisons de qualité à prix optimisés,

- la commercialisation du projet mettra l'accent sur la grande proximité du site avec le centre-ville, les écoles, les commerces, les plages...

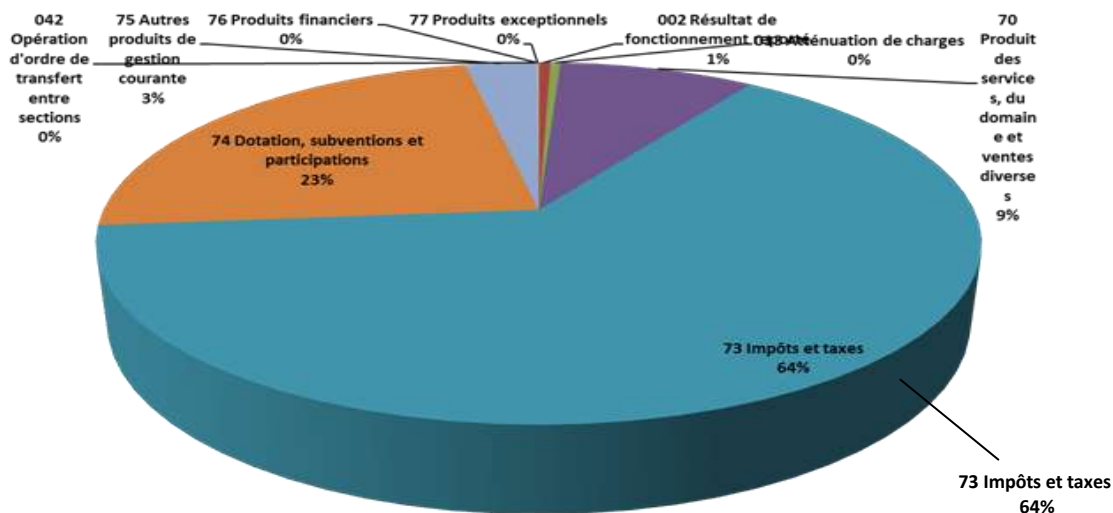
- un droit de priorité sera institué au profit des jeunes ménages grâce à un système de pondération par points. Ce barème sera soumis au Conseil.

- le conseil aura à se prononcer sur le mode précis de financement de l'opération.

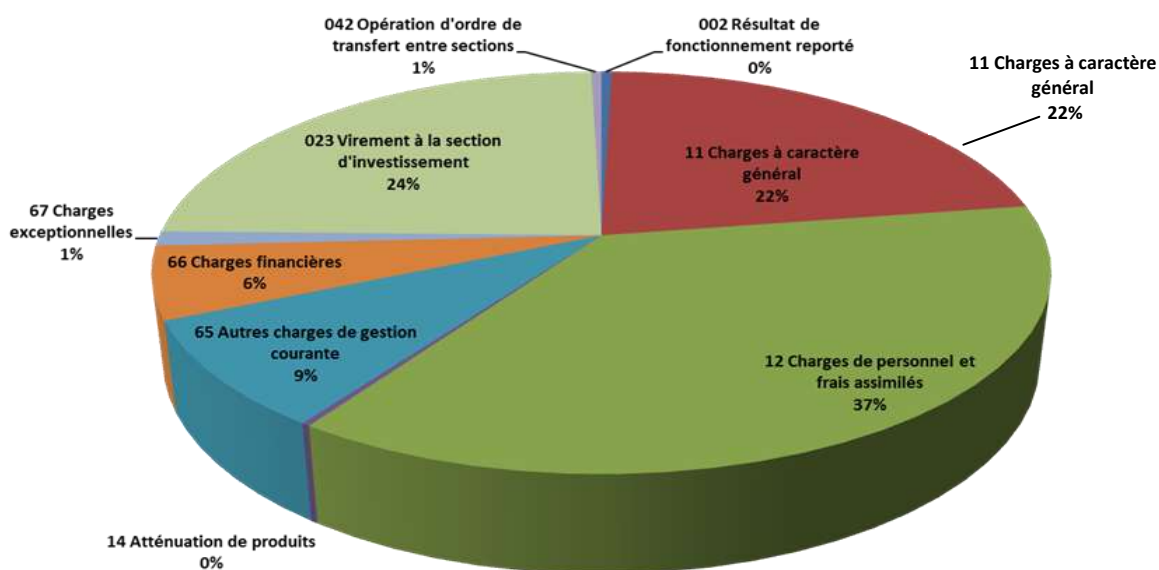
Préemption de la parcelle AB n°1, rue Sainte-Barbe. Il est proposé de préempter cette parcelle pour constituer une réserve foncière, nécessaire pour réaliser une **opération d'aménagement qui facilitera et sécurisera l'accès aux ports**, au prix de 60 € du m², soit 24 300 €.

3. Questions diverses. Geneviève SALAUN, conseillère déléguée au tourisme, présente les animations de l'été proposées par le nouveau service animation et les associations partenaires (commerçants, Top Forme, Tennis, Comité de Jumelage, APIK).

Dépenses de fonctionnement : 2 708 745 €

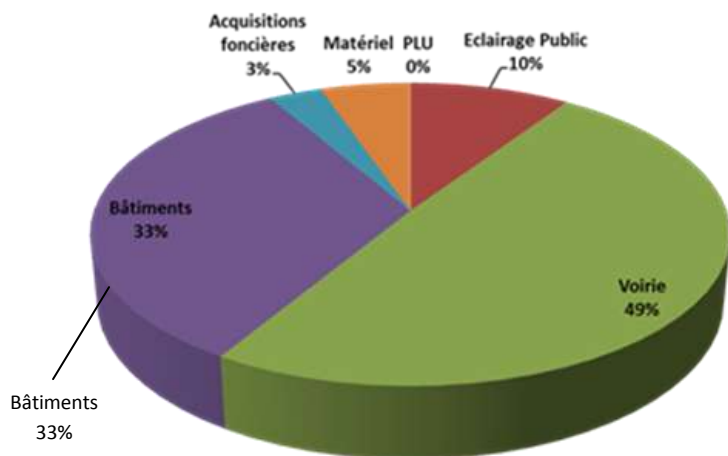


Recettes de fonctionnement : 2 708 745 €



Section d'investissement – dépenses nouvelles.

Section d'investissement



Section d'investissement - dépenses nouvelles hors report

	Montant	%
Eclairage Public	100 715	10,45%
Voirie	464 902	48,25%
Bâtiments	316 940	32,89%
Acquisitions foncières	30 000	3,11%
Matériel	50 963	5,29%
Total	963 520	100,00%